

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/286/T/2017 relatif à la réalisation des travaux de construction d'un bloc de Soins Ambulatoires (Lot No 1) et d'un bloc de 4 latrines pour le Centre de Santé GATUNGURWE (Lot No 2)

Date de publication: ...4.../...9.../ 2017

Date d'ouverture des offres: ...3.../...10.../ 2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de CANKUZO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'un bloc de soins ambulatoire et d'un bloc de 4 latrines pour le Centre de Santé GATUNGURWE
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais via le FONIC, Projets d'Investissements Communaux : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03, appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de CANKUZO à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés pour lesquels cet appel d'offres est lancé.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**.

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune CANKUZO

Tél : 69 601 754/ 76 076 910: Administrateur Communal,

Tél : 69 789 257/ 76 401 932 : CTD CANKUZO

moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte 47209 ouvert à l'Inter Bank au nom de la commune de CANKUZO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à : Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 18/09 / 2017 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune CANKUZO.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **deux millions de francs burundais (2.000.000 f bu) pour le lot No 1** et de **trois cent mille de francs burundais (300.000 f bu) pour le lot No 2**
Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.
12. Les offres doivent être soumises à la **Commune de CANKUZO**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 3/10/ 2017 à 10 heures.**

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le/...../2017 à 10 heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. une attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins de trois mois ;
9. L'attestation de non redevabilité à l'INSS en original et en cours de validité ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours est à présenter.

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit), délivrée par une banque commerciale agréée et d'un chiffre d'affaire d'au moins **Deux cent millions de francs burundais (200 000 000 f bu)** pour le No 1 et **de trente millions de francs burundais (30 000 000 f bu)** pour le lot No 2 au cours des deux derniers années (2015-2016).

Fait à CANKUZO, le 31/10/2017

NYANDWI Innocent

Administrateur Communal et Personne

Responsable des Marchés Publics

